

APPROCHE TYPOLOGIQUE DES DEFIS A LA GOUVERNANCE DES
RESSOURCES NATURELLES DANS LE SUD FORESTIER DE LA REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE

Lydie Solange YAHOUNBI (zmogba@yahoo.fr)

Département des sciences sociales (sociologie)

UNIVERSITE DE BANGUI

Submitted: 2023-11-20

valued: 2023-12-07

validated: 2023-12-30

RESUME :

L'objet du présent article traite des problématiques de la gestion participative de la faune sauvage, de l'aménagement des Domaines Fauniques Communautaires (DFC) comme alternative locale au contrôle de sa valorisation dans les initiatives de développement local à la périphérie du parc national Mbaéré Bodingué (PNMB), dans le massif forestier de Ngotto en République Centrafricaine. Les données et informations analysées mettent en exergue la montée des pressions humaines sur les ressources naturelles de Ngotto, les menaces et risques sur la viabilité de l'aire protégée, caractérisés par une perte de plus en plus accélérée du patrimoine naturel, de nombreux facteurs d'incompréhensions et de conflits dominés par la recherche de la rente, la convoitise et la compétition autour de l'utilisation des ressources entre les acteurs internes et usagers externes.

La finalité recherchée à travers notre sujet est tournée vers un futur possible de gouvernance locale des ressources fauniques à Co-construire à la périphérie des aires protégées par l'ensemble des parties prenantes locales et institutionnelles, autrement dit, vers une exploration des modèles alternatifs mais prospectifs d'aménagement participatif des terroirs de chasse à vocation communautaire sous forme de Domaines Fauniques Communautaires. Il s'agit des espaces où les communautés locales seront en mesure d'exercer leurs droits coutumiers de propriété et par conséquent de gérer les ressources fauniques spatialisées comme un bien commun à partir des règles et procédures consensuelles élaborées définissant les mécanismes de partage équitable des bénéfices issus des retombées de valorisation.

Mots clés : Parc National Mbaéré Bodingué, Faune sauvage, Chasse villageoise, Aménagement participatif, Domaine Faunique Communautaire.

**TYPOLICAL APPROACH OF THE CHALLENGES AT THE GOUVERNANCE
OF NATURAL RESOURCES IN THE FOREST SOUTH OF CENTRAL AFRICAN
REPUBLIC**

ABSTRACT :

The purpose of this paper deals with the issues of participatory wildlife management, the development of Community Wildlife Domains (DFC) as a local alternative to the control of its valorization in local development initiatives on the outskirts of the Mbaéré Bodingué National Park (PNMB) in the Ngotto forest massif in the Central African Republic. The data and information analyzed highlight the rise of

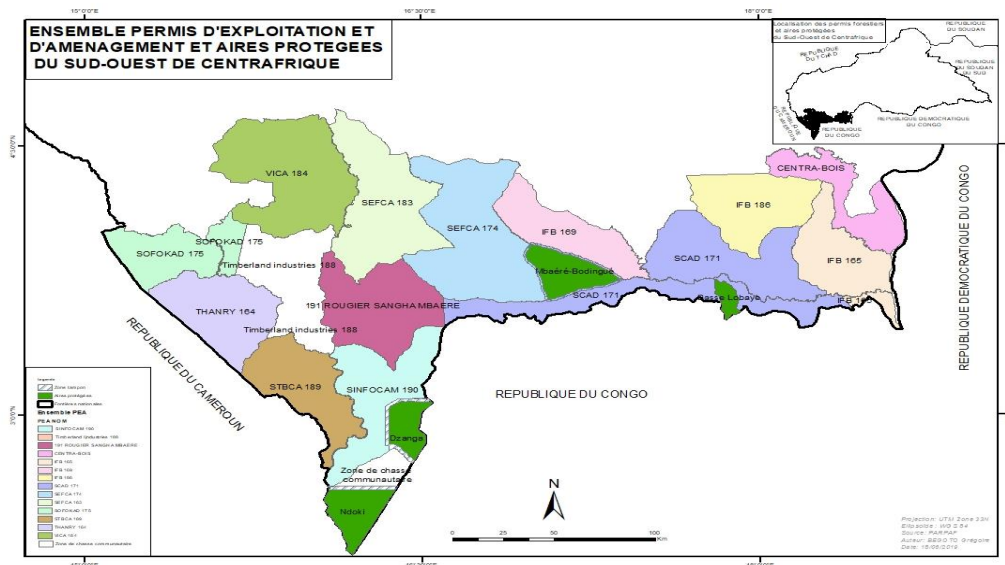
ressources spatialisées par les communautés locales riveraines, les autorités gouvernementales et les partenaires institutionnels. Dans le présent article, nos analyses s'appuient sur une approche typologique des grands défis relatifs à la bonne gouvernance forestière en RCA. Ces défis sont liés au foncier forestier, à la conservation de la faune, aux ressources minières (diamant et or), au pastoralisme transfrontalier et militarisé.

Résultats de l'étude

I. Les défis liés au contrôle du foncier forestier : de l'époque coloniale à nos jours

Les forêts en RCA occupent 8% du territoire national. Elles sont principalement situées dans le sud et sud-est. Cette partie du pays abrite un écosystème forestier riche en biodiversité. Les forêts remplissent plusieurs fonctions qui sont d'ordre social, économique, spirituel et médicinal pour les communautés riveraines établies que sont les Ngbaka, les Bofi, les Pygmées Aka, les Banda Yanguéré, les Bobongo, les Mpiémou, les Kaka, les Sangha-Sangha, etc. Les sous-produits tirés de la forêt sont localement utilisés dans l'alimentation, les soins médicaux, les œuvres d'art et l'habitat. Avec les nouvelles politiques d'aménagement initiées après l'indépendance par l'Etat, la forêt est devenue une zone de superposition de multiples usages et des défis liés à l'exploitation du sol, du couvert végétal, et de ses ressources en eau et en mines de diamant et or. Dans l'optique d'assurer une bonne gouvernance des ressources forestières nationales, l'Etat a procédé à la création des Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA), à la création des aires protégées (Parc National Mbaéré Bodingué, Aires Protégées de Dzanga Sangha) afin de sauvegarder et d'assurer une gestion durable de la biodiversité faunique. Ces dynamiques nouvelles expliquent la présence dans le sud-ouest du pays des sociétés industrielles forestières, les flux migratoires enregistrés et le caractère cosmopolite de la démographie dans cette partie du pays. Elles ont accentué la prédation des ressources naturelles voire la pression anthropique sur les ressources forestières (le bois, la faune et les mines) dans le sud-ouest de la RCA !

Carte 1 : Les défis autour de la forêt et de ses ressources dans le sud de la RCA



Source : Projet ECOFAC, Ngotto

D'après les données du Ministère en charge des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, le secteur forestier contribuait au PIB du pays à hauteur de 10%. Il demeure encore le premier employeur privé et fournit environ 50% des exportations nationales. Le premier régime forestier moderne en Oubangui Chari, actuelle République Centrafricaine, a été instauré sous l'occupation coloniale française. Dans ce code forestier³ colonial, l'autorité administrative coloniale se réservait le droit d'expulser, de déposséder ou de restreindre le droit de jouissance des particuliers et collectivités. La stratégie de l'Administration coloniale reposait sur l'attribution aux Compagnies concessionnaires de vastes espaces de terres exploitables. Les activités de ces compagnies concessionnaires étaient orientées vers la recherche et l'exploitation des matières premières minières plus précisément les ressources forestières nécessaires au développement des industries de la puissance métropolitaine. Le règne des compagnies concessionnaires a eu comme impact la déterritorialisation des droits coutumiers de propriété des populations locales, la décomposition des équilibres entre les mécanismes traditionnels d'organisation des nouvelles dispositions juridiques modernes sur le foncier et les ressources. C'est sous l'occupation coloniale française que l'espace forestier centrafricain a été convoité de toute part pour sa rentabilité financière. L'Etat français fut le propriétaire prioritaire au regard des textes et réglementations relevant du droit moderne⁴ établies.

³ Les premières exploitations de la forêt centrafricaine datent de 1947 avec les compagnies concessionnaires pendant l'occupation coloniale française.

⁴ Les dispositions juridiques modernes en matière de politique de gouvernance des ressources naturelles a introduit des défis nouveaux dans l'ethnoécologie et les systèmes locaux de gestion des ressources naturelles par les peuples de forêt en RCA.

Au sortir de la colonisation, le nouvel Etat centrafricain a gardé un intérêt particulier pour la question forestière dont la gestion politique a été confiée au Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches. Ce ministère a connu des dénominations variantes selon les régimes et gouvernements successifs. Jusqu'à une période récente, les questions environnementales étaient rattachées à ce Ministère. La gouvernance forestière en République Centrafricaine a connu des transformations majeures en termes d'intégration des enjeux de production, des défis de développement socioéconomique des populations riveraines et le respect de l'équilibre écologique. A partir de la décennie 1990-2000 et suite au Sommet de la Terre tenue à Rio de Janeiro au Brésil, nombreuses réformes politiques ont été introduites en termes d'innovations dans la gouvernance forestière et l'aménagement de l'espace forestier en République Centrafricaine.

- La première innovation concerne la volonté politique nationale de l'Etat d'améliorer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale, la préservation du cadre de vie des populations et la pérennisation sur le long terme de la production, tout en prenant en compte les aspects économiques, environnementaux et socioculturels assortie d'une responsabilisation accrue des utilisateurs de la forêt ;
- La seconde grande innovation en matière de gouvernance forestière en RCA concerne la volonté de l'Etat de faire entrer les sociétés forestières dans la logique de l'aménagement du massif forestier en procédant à la délimitation des Permis d'Exploitation et Aménagement (PEA). Les premiers travaux d'inventaire forestier ont commencé en 1992 par le Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles (PARN). Aujourd'hui, tout le massif forestier de la RCA est découpé en Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) et concédés aux sociétés forestières à savoir: SEFCA-Mambéré, SEFCA-Mbaéré, SOFOKAD, THANRY, VICA, ROUGIER⁵, STBCA, SINFOCAM, IFB, CENTRA BOIS.

Le Ministère en charge des Eaux et Forêts a mis en avant cette nécessité politique d'aménagement dans l'optique de pousser les sociétés forestières à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des employés et des populations riveraines aux PEA. Ces sociétés forestières ont signé des Conventions d'aménagement avec le Ministère de tutelle. Elles versent à l'Etat des taxes définies par la Loi des Finances réparties comme suit : taxe d'abattage de bois 30% de la valeur de production, taxe de

⁵ Le PEA attribué à la société forestière ROUGIER a été retiré par le Gouvernement pour cause, dit-on, de non-respect du plan d'aménagement.

reboisement, 25%, taxe de safari vision 25% de la valeur de l'abattage. Les forêts constituent encore une source cruciale d'enrichissement pour l'Etat.

Tableau 1 : Les mouvements des bois de 2011 à 2020

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PRODUCTIONS										
Grumes	424447	423122	341977	237489	315154	418250	536599	552793	582364	602224
Sciages	58 357	58 513	39 687	29 399	33 135	32 532	25521	41 156	42 020	50 475
Contreplaqués	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EXPORTATIONS										
Grumes	152 278	158178	144615	113993	110015	184801	273012	333476	308792	319972
Sciages hors CEMAC	38 413	38 674	27 557	27 015	24 993	30 768	19 150	15 163	8 190	9 465
Sciages vers CEMAC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Sciages	38 413	38 674	27 557	27 015	24 993	30 768	19 150	15 163	8 190	9 465
Contreplaqués	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VENTES LOCALES										
Sciages	4 526	11 380	3 883	1 100	31 000	0	0	1 861	8 404	8 567
Contreplaqués	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

En 1998, le secteur forestier a enregistré de grande transformation dans la gouvernance matérialisée par l'institutionnalisation des redevances renversables aux communes riveraines aux Permis forestiers. En effet, suite au plaidoyer des Présidents de Délégations Spéciales sur l'extrême pauvreté économique et sociale des populations locales riveraines aux Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA), ceux-ci avaient obtenu du Président de la République de l'époque (Ange Félix Patassé) l'opportunité désormais de bénéficier d'une partie des taxes forestières versées par les sociétés forestières au Trésor public en compensation de la suppression de l'impôt de capitation. L'obligation leur était faite d'investir dans les initiatives de développement local à bénéfice communautaire (construction des écoles, pharmacies villageoises, postes de santé, appui aux Activités Génératrices de Revenu, Assistance sociale, etc.). Dès les premières années, les Présidents de Délégation observaient dans les mesures du possible cet impératif.

Malheureusement, force est de constater, d'après les rapports⁶ d'audit réalisés, la prévalence des anomalies et malversations relevant des pratiques de mal gouvernance, de détournements dans l'impunité des redevances forestières versées aux communes par les Présidents de Délégations Spéciales nommés au poste des Maires. Les investigations menées dans les communes forestières de la Lobaye (Mbaïki, Mbata, Mongoumba), la Sangha Mbaéré (Nola, Bilolo, Salo, Bambio,

⁶ HABG : Rapport d'audit et d'évaluation de la gestion des redevances forestières dans les communes du sud-ouest, Bangui, 2020.

Bayanga), la Mambéré (Carnot, Mboula-Yanguéré) ont relevé de nombreux cas de mal gouvernance, d'inobservation des principes de transparence, de l'obligation de rendre compte, de l'inclusion des peuples autochtones pygmées Aka dans les mécanismes de partage équitable, le non-respect des principes de passation des marchés publics, etc.

Tableau 2 : Montant des redevances versées aux communes forestières du sud-ouest

COMMUNES	2016	2017	2018	2019	TOTAL
SENKPA MBAERE	65 600 000	102 500 000	70 000 000	150 000 000	388 100 000
NANDOBO	61 879 291	58 400 000	2 500 000	0	122 779 291
WAPO	75 250 000	77 300 000	85 000 000	185 000 000	422 550 000
SOSSO NAKOMBO	2 700 000	20 000 000	6 500 000	20 000 000	49 200 000
DEDE MOKOUBA	0	4 800 000	0	0	4 800 000
BANIA	21 000 000	12 700 000	8 000 000	21 000 000	62 700 000
NOLA	77 750 000	62 000 000	70 000 000	135 000 000	344 750 000
BILOLO	35 400 000	54 000 000	35 500 000	180 000 000	304 900 000
BAYANGA	35 400 000	62 000 000	62 000 000	130 000 000	289 400 000
BAMBIO	95 400 000	115 000 000	77 000 000	105 000 000	392 400 000
MBAIKI	0	0	3 200 000	76 000 000	79 200 000
MBATA	19 900 000	23 000 000	5 000 000	28 000 000	75 900 000
MONGOUMBA	9 600 000	12 000 000	5 000 000	14 000 000	107 600 000
PISSA	20 139 112	12 000 000	6 000 000	80 000 000	118 139 112
LESSE	0	0	3 200 000	11 000 000	14 200 000
BIMBO	10 700 000	45 400 000	35 000 000	134 000 000	225 100 000
TOTAL	530 718 403	661 100 000	1 238 900 000	1 269 000 000	3 699 718 403

Source : Données BEAC

II. Les défis liés à l'économie minière artisanale

L'économie minière artisanale de diamant et de l'or a commencé vers l'année 1961. Cette période reste le point de repérage historique en termes d'instauration officielle de l'artisanat minier en République Centrafricaine et de multiples changements engendrés dans les régions minières. A cette époque, le président David DACKO avait pris la décision d'abolir la réglementation coloniale qui interdisait aux

centrafricains la détention et la vente sans autorisation du diamant. Au nom du Droit coutumier de propriété sur les terres et ressources locales, il autorisa la recherche et l'exploitation du diamant aux paysans ruraux établis dans les localités villageoises situées en dehors des permis miniers accordés aux sociétés industrielles. Ces paysans d'origine centrafricaine pouvaient disposer librement de leurs produits de travail et même les vendre auprès des bureaux d'achat agréés⁷.

Cette liberté d'entreprendre dans le sous-secteur minier a provoqué une progression spectaculaire de la courbe de production nationale des diamants comme le démontrent les statistiques de l'époque. L'analyse rétrospective des dynamiques sociales et structurelles dans ce sous-secteur minier de 1960 à 1980 révèle durant ces périodes un vaste processus de reconversion de nombreux paysans autrefois actifs dans l'agriculture pour l'artisanat minier à plein temps faisant ainsi de l'exploitation de diamant leur principale activité de gagne-pain. Il s'est créé dans les localités villageoises du sud-ouest un mouvement massif de reconversion des paysans-agriculteurs dans l'économie minière artisanale.

Ce processus de reconversion socioprofessionnelle volontaire ne s'est pas estompée. Elle s'est accentuée au rythme des crises militaro-politiques et des effets néfastes des mauvaises politiques d'ajustement structurel imposées par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International. Tous ces bouleversements ont grandement contribué au remodelage du paysage sociodémographique des acteurs miniers, des perceptions et des représentations sociales locales des concepts de prospérité et de pauvreté dans l'imaginaire des populations rurales des régions minières du Sud-ouest au regard des retombées économiques de l'agriculture jugée moins attractive et peu rentable. Les dires recueillis auprès des exploitants artisanaux rencontrés dans les zones de l'étude recouvrent des images et des significations socioéconomiques que recouvre le diamant. Comme le témoignent les opinions recueillies et transcrites ci-dessous.

"Avec l'argent de diamants, je peux engager des gens pour mes travaux champêtres (défrichage, sarclage et récolte) Ce qui n'est pas faisable avec les revenus souvent minimes provenant de l'agriculture (Bomsona Maxime, chef de chantier à Bossoui).

"Le diamant symbolise pour nous l'argent, la réussite économique et sociale. C'est ce qui explique la présence même de certains fonctionnaires de l'Etat qui nous financent sur les chantiers. Et pourtant cela est interdit par loi." (Makenzi Jérémie, artisan minier à Ngotto centre).

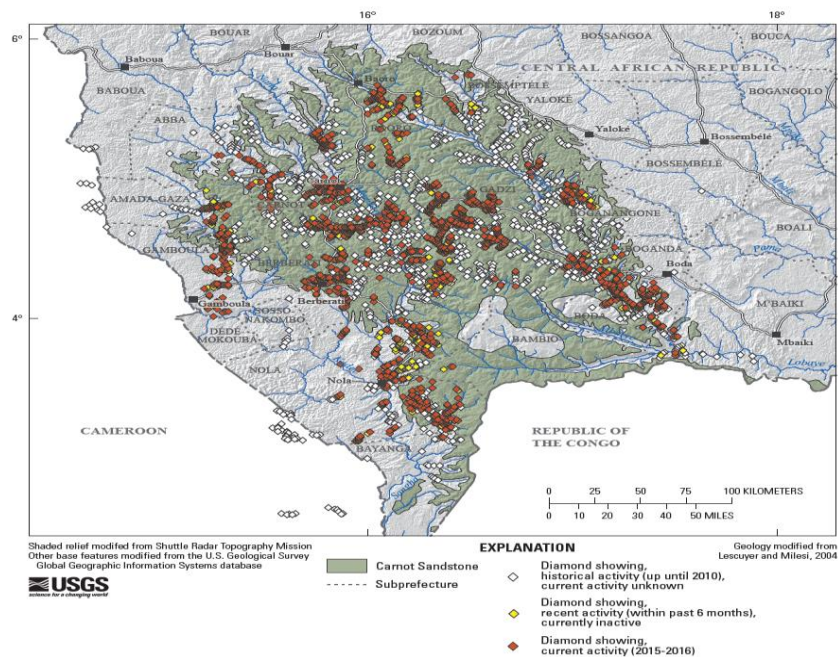
⁷ Parmi les premiers bureaux agréés de l'époque il y avait la Diamond Distributors Inc. de New York, devenu majoritaire dans les sociétés CMOO (Compagnie Minière de l'Oubangui Orientale), et SMI (Société Minière Intercoloniale). La société Centrafricaine des Mines ou encore Centramines fut créée à cette période.

“Les risques et la dureté des travaux d’exploitation sur les chantiers ne sont rien à côté de la prospérité économique et sociale que le produit procure en cas de découverte. Le diamant offre la possibilité de changer sa vie en peu de temps et même de doter plusieurs femmes.” (Zolio Thomas, chef de chantier à Ngotto centre).

“Les causes de la déperdition scolaire dans les zones minières sont liées au gain rapide sensé procurer le diamant. Beaucoup d’enfants de 8 à 16 ans du village abandonnent très tôt l’école pour s’engager comme ouvriers creuseurs ou laveurs de graviers sur les chantiers. D’après un proverbe local, “le tableau de l’école est noir, l’argent du diamant est clair” (Sakola Augustin, chef de groupement à Bossoui)

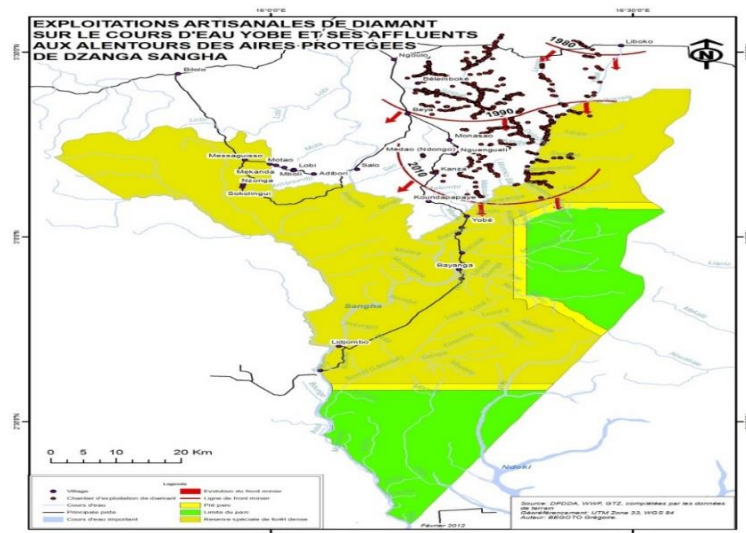
Toute la partie sud de la République Centrafricaine (RCA) abrite d'immenses gisements aurifères et diamantifères (voir carte 5).

Carte 5 : gisements aurifère du Sud-Ouest



L'exploitation artisanale de diamant et de l'or demeure la grande pourvoyeuse en emplois et en revenus y compris les activités auxiliaires pour les populations forestières et rurales. Environ, 1,5 millions d'individus constitués à la fois des hommes, des femmes et des jeunes déscolarisés vivent de l'économie artisanale de diamant. D'après les cartes satellitaires fournies par la NASA aux Etats Unis d'Amérique, durant les périodes difficiles des crises militaro-politiques sous l'occupation de la coalition rebelle Séléka, l'artisanat minier a connu une extension dans l'espace en dépit de la décision de suspension de la RCA du Processus de Kimberley.

Carte 6 : Dynamique du front minier artisanal vers le sud forestier de la RCA



Source : Géosynergie : Diagnostic du front minier aux alentours des APDS, 2018.

Depuis la libéralisation de l'exploitation du diamant aux centrafricains en 1963 par le président David DACKO, force est de constater que le front minier artisanal a évolué dans l'espace pour atteindre aujourd'hui les alentours immédiats des Aires Protégées de Dzanga Sangha (APDS) situées dans la pointe sud de la République Centrafricaine. Les premières implantations illégales des mines artisanales ont été identifiées dans les parties nord des Aires Protégées de Dzanga Sangha aux alentours des années 1996 en dépit des multiples opérations de contrôle et des patrouilles anti-braconnages des écogardes du projet Dzanga Sangha. La gouvernance minière en République Centrafricaine est tributaire de nombreuses contraintes et tares politiques. Leur accumulation au fil des décennies par les régimes et gouvernements successifs a conduit à des déficiences⁸ devenues chroniques et hostiles aux innovations. Nombreuses pratiques relevant de la mal gouvernance étouffent la politique nationale en matière de développement du sous-secteur minier artisanal de diamant et or. Les blocages en termes d'inopérationalité des réformes politiques, la mauvaise qualité des prestations de services dans les structures étatiques centrales, déconcentrées, parapubliques et privées ne sont pas de nature à booster une gouvernance stratégique des ressources minières au profit des communautés locales et en réponse aux défis du développement de la Nation centrafricaine.

⁸ La République Centrafricaine a connu depuis l'indépendance six (6) codes miniers. A chaque changement de régime politique, un nouveau code est voté. Sous le régime du Général Bozizé, deux codes miniers ont été votés. Aujourd'hui, le nouveau gouvernement au pouvoir se prépare à la révision du Code existant grâce aux appuis techniques et financiers de la Banque mondiale.

Les déficiences politiques relevées et ci-dessous analysées sont nombreuses tant au niveau des instances étatiques que des stratégies des investisseurs.

1. Au niveau structurel, des déficiences devenues chroniques limitent considérablement la qualité des prestations des institutions étatiques (Ministère en charge des mines et les brigades⁹ minières chargées de lutter contre les fraudes) et des structures locales d'opérations (groupements et coopératives) des artisans miniers. Les premières, mal outillées, sans vision, ni programme, ni dispositif de suivi efficace, ne parviennent ni à percevoir, ni à lever les pesanteurs qui bloquent l'épanouissement du secteur minier artisanal. Pire encore, elles entretiennent des contraintes qui rendent le métier extrêmement dur et infertile. Les tracasseries administratives et politiques, la corruption, le clientélisme, les concurrences déloyales, les spéculations et les pressions de tous genres étouffent l'ardeur des artisans et les contraignent à se contenter du rudimentaire. Les secondes sont complètement dépassées, désorientées et rudimentaires sous la pression de l'ignorance et du besoin de survie. Elles ont été créées sans savoir où elles veulent aller, ni comment faire. Elles s'investissent de manière aléatoire, assistées par des spéculateurs véreux, sans possibilité d'accès aux facilités financières ou culturelles, notamment en termes de formation et d'apprentissage d'outils et de méthodes appropriés à haute valeur ajoutée.
2. Au niveau stratégique et institutionnel, il y a l'absence notoire et chronique d'une vision commune largement partagée sur le devenir de l'artisanat minier de diamant. Les différentes politiques nationales intègrent moins le secteur minier comme un levier déterminant pour l'impulsion économique et la transformation sociale en termes d'opportunité d'emploi aux nombreux jeunes ruraux et urbains. Bien sûr des outils de gestion tel que les codes miniers et leurs instruments d'application existent dans les pays d'Afrique subsaharienne. Malheureusement, ils sont purement et simplement consignés dans les tiroirs inconnus des opérateurs. Ils sont généralement comme des supports d'escroquerie et de prédation des ressources au détriment de l'Etat. D'une manière générale, il n'y a aucune stratégie pour viabiliser, ni pour valoriser l'activité dans le secteur.
3. Au niveau du système également les défaillances sont grandes. Les institutions étatiques comme les structures de production sont caractérisées par des systèmes décisionnels inefficaces, sans bases de données fiables, des systèmes financiers et administratifs rudimentaires et incohérents, les systèmes de

⁹ La brigade minière a été remplacée par une nouvelle structure dénommée Unité Spéciale Anti Fraude (USAF)

productions aléatoires, les systèmes économiques et commerciaux fragilisés par la forte influence des spéculateurs, les systèmes culturels et humains complètement déconnectés des soucis de développement des capacités et d'accroissement des compétences des acteurs à la base.

4. Au niveau de la culture, les valeurs sociales, professionnelles, organisationnelles qui devraient imprimer un mode alternatif et nouvel de pensée et d'actions au profit du développement du secteur minier font cruellement défaut. Ces faiblesses sont à la base de la fragilisation du secteur par l'absence d'un programme national en matière d'entrepreneuriat et d'apprentissage dans la rigueur professionnelle. Il apparaît impératif et dans la perspective d'une valorisation du secteur par la transformation de l'économie minière artisanale de précarité en une économie à haute valeur ajoutée de trouver un modèle économique performant propice à l'accroissement de la productivité du secteur et en même à l'amélioration de la qualité de la vie et du travail des artisans.

Malheureusement, les incidences de la crise militaro-politique de 2012-2014 ont fragilisé la forte cohésion intercommunautaire qui existait jadis entre les chrétiens et musulmans dans ce sous-secteur minier. Nombreux opérateurs économiques d'origine musulmane qui intervenaient dans le financement des travaux ont massivement quitté le pays fuyant les attaques des milices anti-balaka voulant eux aussi se venger des cas de meurtres, assassinats, viols et pillages orchestrés par les mercenaires arabophones de la coalition rebelle Séléka. La persistance des résonnances nées de la fracture sociale, du désordre politique et des violences occasionnées sont manifestes à savoir le développement des circuits de fraude, de contrebandes transfrontalières, de commerce illicite de diamants bruts et des mécanismes souterrains de financement échappant au contrôle de l'Etat. Ces réseaux se sont fortement accentués en se complexifiant car entretenus de l'extérieur par les collecteurs réfugiés au Cameroun. En dépit du retour progressif de la paix et des services déconcentrés de l'Etat, le système de production et de valorisation des diamants bruts en RCA demeure encore fortement marqué par une forte influence des spéculateurs et prédateurs de tout acabit.

Avec la mise en place des Comités Locaux de Paix et de Réconciliation¹⁰ (CLPR) dans les zones minières conformes (Berberati, Carnot, Boda, Nola, Gadzi), l'ampleur des conflits à base identitaire s'est estompée entraînant une reprise sensible des

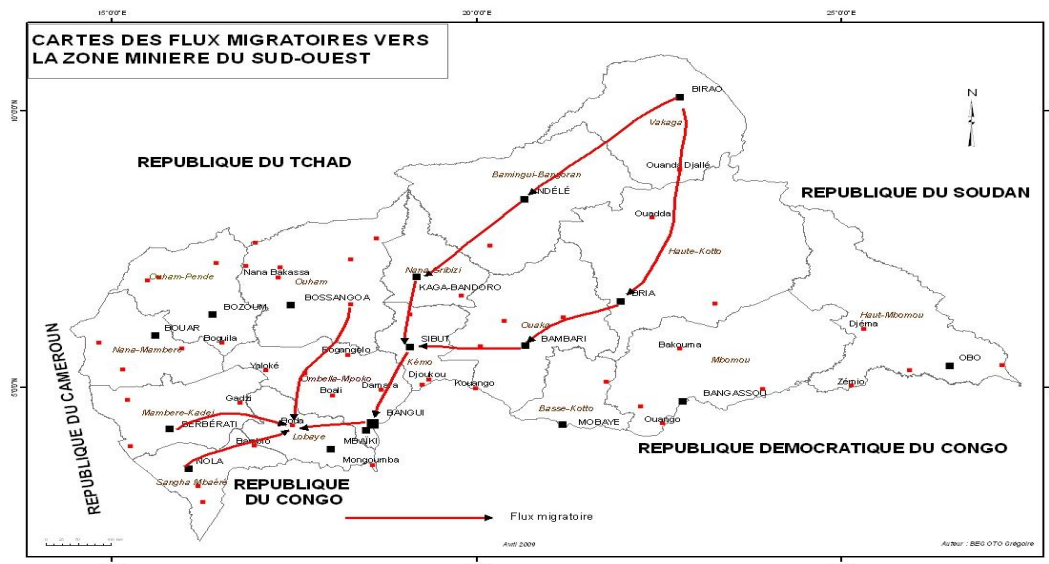
¹⁰ Les CLPR sont une émanation des consultations nationales à la base et du Forum National de Bangui tenu le 15 mai 2016. Ces structures endogènes de pacification et de médiation sont actives dans le sud-ouest de la RCA dans les mécanismes de résolution et de prévention des conflits violents. Grâce aux appuis de l'USAID-DPAM, le Ministère de l'Action Humanitaire a mis en place environ 23 bureaux des CLPR.

activités minières. Suite à leurs implications actives dans les initiatives locales et communautaires de dialogue social, de médiation, de communication en vue d'une recherche de terrain d'entente, on assiste aujourd'hui, en dépit des cas isolés de résistance¹¹, à un processus de restitution volontaire des biens immobiliers y compris les chantiers miniers et fonciers agricoles appartenant jadis aux musulmans réfugiés dans les villes frontalières du Cameroun à savoir Kenzo, Gari Gombo, Mombètè, Yokadouma, etc. Tels sont les cas constatés à Béa-Panzi, Nassolé, SCED Ndèlèngué, Boguèrè, Carnot, Nandobo, etc.

IV. Les défis liés aux flux migratoires

Du point de vue sociodémographique, les régions forestières du sud de la RCA ont été durant la colonisation et demeurent encore de nos jours, une zone de forte convoitise économique pour ses innombrables richesses en ressources naturelles. Parmi les principaux facteurs déterminants à ces flux migratoires, il y a l'exploitation artisanale du diamant de 1961 à 1970 et l'année de la grande production en 1987 sous le régime du général Kolingba. Grand nombre des jeunes ruraux des zones de savane ont quitté leurs villages, abandonnant les durs travaux dans les plantations de coton, pour le sud forestier à la recherche des opportunités rémunératrices et hauts revenus.

Carte 7 : Les axes des flux migratoires vers le sud



¹¹ Certains occupants secondaires occupent illégalement les logements appartenant aux collecteurs musulmans. Ils exigent avant tout le versement d'une somme d'argent (100.000FCFA) en guise de frais de gardiennage avant de libérer les habitations qu'ils occupent. Ces pratiques sont observables dans tout le sud-ouest car dans l'imaginaire de ces occupants secondaires ces biens d'autrui sont considérés comme leurs butins de guerre.

Les processus migratoires des populations allochtones et allogènes vers le sud continuent encore de se faire de nos jours. Nombreux jeunes urbains diplômés mais sans emplois, se lancent dans l'aventure du Sud forestier dans l'espoir de trouver du travail dans les sociétés forestières établies.

III. Les défis liés au pastoralisme militarisé

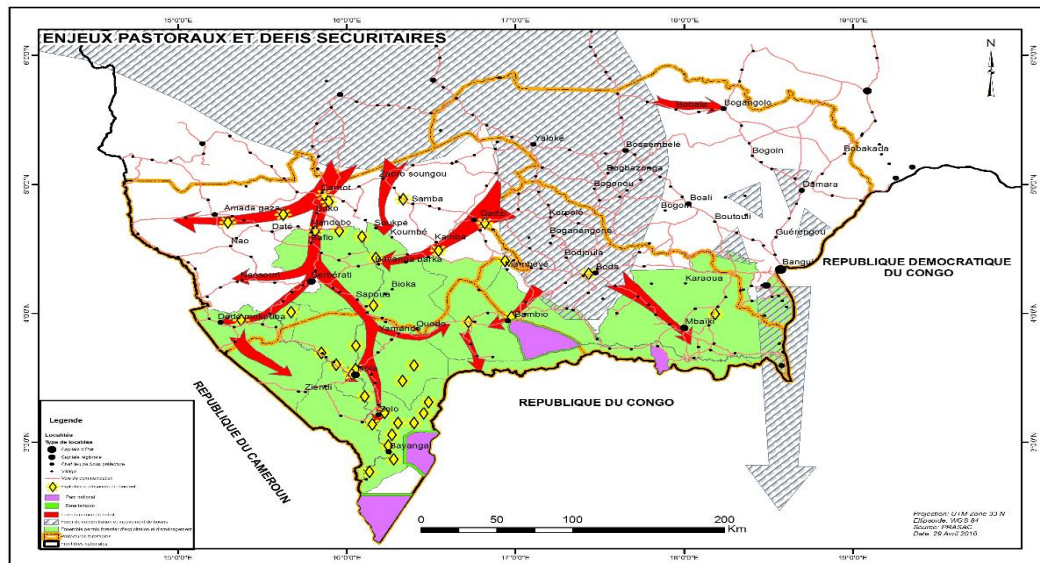
La République Centrafricaine n'est pas un pays à tradition pastorale. Jusqu'à dans les années 1920-1925, l'élevage des bovins semble être inconnu en Oubangui Chari, actuelle République Centrafricaine (Jean Bernard Suchel, 1967 : 137-149). Et pourtant, ses vastes potentialités en terres pâturables¹³ et en réseau hydrographique dense attiraient depuis des décennies les pasteurs nomades peuhls et arabes venus de l'Afrique de l'ouest, de l'Adamaoua au Cameroun, du Tchad et du Soudan. D'après les sources documentaires existantes, la présence du premier éleveur d'origine peuhle « Mbororo » se situe aux alentours de 1921.

Progressivement, les éleveurs peuhls ont pénétré sur le territoire centrafricain via les plateaux du nord-ouest pour ensuite se disperser dans les communes rurales d'élevage¹⁴ créées vers les années 1970 administrées par des chefs coutumiers Peuhls agréés par l'administration dans les zones du nord-ouest et du sud-est où l'élevage était l'activité dominante à l'époque (IRAM, 2017 : 21). Dans la zone forestière du sud de la RCA, le développement du pastoralisme est plus ou moins récent. Il est le résultat des effets conjugués de plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer la recherche des espaces pâturables, la satisfaction des besoins en protéine animale des populations des agglomérations minières (Carnot, Berberati, Nola, Boda), des localités villageoises environnantes aux bases de vie des sociétés forestières. Cette partie du pays est progressivement passée du nomadisme traditionnel au pastoralisme armé. L'impact de ce changement est aujourd'hui perceptible en termes de bouleversement des pratiques foncières historiquement établies suite aux multiples processus de négociation des règles d'accès, d'usage et de contrôle des terres et points d'eau entre les populations agraires établies et les transhumants sédentarisés.

¹³ Les terres de pâturages et de parcours totalisent 16 millions d'hectares et sont capables de supporter jusqu'à 5 millions de têtes de bovins. Elles sont loin d'être pleinement exploitées.

¹⁴ De 1960 à 1973, fort soutien de l'Etat aux activités d'élevage en RCA par la création des communes d'élevage, le développement des infrastructures et équipements pour la prise en charge vétérinaire des troupeaux et la gestion contrôlée des mouvements intérieurs et flux migratoires des éleveurs externes.

Carte 7 : Paysage des couloirs de transhumance dans le sud



Source : USAID DPAM, Rapport d'activité des CLPR, Bangui, 2022

La République Centrafricaine est devenue un pays entonnoir, un vaste territoire au régime d'accès ouvert pour les éleveurs pasteurs provenant des pays limitrophes. A l'échelle locale, on constate l'émergence des rapports nouveaux d'accès aux ressources naturelles dominés par l'altérité et la conflictualité entre les communautés locales agraires et les éleveurs transhumants puissamment armés en provenance saisonnière du Nigéria, Tchad et Soudan. D'après les communautés agricoles du sud, les éleveurs transhumants tchadiens ne respectent pas les principes et règles relevant du droit coutumier en matière de gestion des terres. Ils sont proactifs dans les actes et pratiques d'abus des droits humains, dans le recours à la violence identitaire et aux châtements corporels et assassinats en cas de conflits. D'autres se sont ralliés aux éléments rebelles, sous prétexte d'assurer la protection de leurs bétails contre les cas de vols. Tous ces actes insécuritaires sont en général non maîtrisés par les services étatiques déconcentrés de l'Etat y compris les Forces de Défense et de Sécurité Intérieure de la RCA. Les conflits entre agriculteurs/éleveurs sont passés du stade des médiations et règlements à l'amiabie à celui de l'usage des armes de guerre.

Conclusion

Le sud forestier de la République Centrafricaine fait face aujourd'hui à une pluralité des défis du fait des nombreuses ressources et richesses naturelles susceptibles de générer de hauts revenus. Nombreux conflits dans cette partie du pays sont liés à l'utilisation des ressources. La faillite de l'autorité de l'Etat, ne disposant pas des services déconcentrés, des Forces de Défense et de Sécurité intérieure équipées et

compétentes, a fini par ouvrir le territoire national à des pillages, assassinats conséquences directes des flux migratoires non maîtrisés et porteurs de violence inhérent au pastoralisme militarisé. Chaque saison sèche, les éleveurs transhumants tchadiens et soudanais puissamment armés envahissent les parties Nord, Sud et Est du pays et incendient à leur passage des habitations et pratiquent le braconnage à grande échelle. Protégés par les groupes armés rebelles, les 3R¹⁶, ils ne respectent pas les couloirs officiels de parcours. Ce faisant, ils perturbent et remettent en cause les droits coutumiers règlementant la gestion des terres et des ressources naturelles. De par leurs manières d'agir, ils constituent une menace pour le vivre ensemble dans les zones qu'ils traversent.

Références bibliographiques

- Arditi C. (2009). *La paupérisation des éleveurs Peuls*, édition Quae, Pp 37-51),
- Coquery-Vidrovitch, C. (1970). *Le Congo au temps des concessionnaires*, Edition Mouton, Paris ;
- Copet-Rougier, E (1998). *Histoire politico-économique de la Haute Sangha*, Bulletin Series Yale School of forestry and environmental studies, N°102, New Haven, Connecticut ;
- Suchel J. B. (1967). *L'élevage des bovins en République Centrafricaine (ex Oubangui Chari)*, Cahier d'outre-mer, Vol 20, N°78, Pp 137-149 ;
- Suret Canale J. (1964) : *Afrique noire occidentale et centrale*, éditions sociales, Paris, 1964 ;
- Nzabakomanda Yakoma (1975). *La guerre de Kongo Wara*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle, Paris VII.

¹⁶ La dénomination 3R renvoie au vocable suivant ; Réclamation, Réparation et Réconciliation. Le groupe rebelle les 3R est constitué en majorité des peuhls puissamment armés. Ils assurent la sécurité des éleveurs transhumants, de leurs familles et bétails. En contrepartie, ils exigent en retour des rançons en têtes de bétails ou en espèce. En cas de refus ou résistance, ces derniers n'hésitent à prendre en otage les femmes et enfants des éleveurs ou tout à procéder à leur décapitation. Cette situation pousse les éleveurs à se rapprocher des villages dans l'espoir de bénéficier de la protection des forces publiques.